Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)
Entreprises BIOXAL – UNITED INITIATORS SAS - ALEM

***

14 décembre 2016 à 8h30
Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône

Présents :
M. Jean-Jacques BOYER, Sous-Préfet de Chalon sur Saône, Préfecture de Saône-et-Loire
Mme Aline TROUILLOT, SIDPC, Préfecture de Saône-et-Loire
M. Pierre NEHLIG, SIDPC, Préfecture de Saône-et-Loire
M. Florian LUCCI, chef de la subdivision risques accidentels, UD 71, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
M. Patrice CHEMIN, responsable de l'UD 71, DREAL Bourgogne-Franche-Comté
M. Yves ANDRIEU, DDT de Saône-et-Loire
Lt Raphaël PETIT, groupement Opérations, SDIS de Saône-et-Loire
M. Serge GONTHEY, mairie de Saint Marcel
M. Xavier COCHET, directeur de l'établissement de Chalon-sur-Saôen, United Initiators SAS
Mme Hélène CHANLIAUD, United Initiators SAS
M. Dominique DUTHEY, Bioxal
M. François CANTY, Bioxal
M. Olivier BUSSET, ALEM
M. Bertrand LEFEVRE, directeur de l'établissement de Chalon-sur-Saône, ALEM
Rédaction du compte-rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

1/ Ouverture de séance par M. le président

M. BOYER ouvre la séance. Un tour de table permet de présenter les participants.

2/ Rapports d'activité des exploitants, inspections de la DREAL réalisées et actions engagées depuis le dernier CLIC

2.1/ BIOXAL – Rapport de l'exploitant - 2016

M. DUTHEY présente ce point. Il rappelle que BIOXAL est une filiale du groupe AIR LIQUIDE et fabrique des acétates destinés à des gammes alimentaires et médicales. 38 personnes travaillent sur le site avec un cycle de 2/8.

2.1.1/ Évolution de l'activité

La production globale en tonnes des acides peracétiques est restée stable entre 2015 et 2016 pour l'ensemble des applications médicales et industrielles. (phase transitoire du règlement BIOCIDES). L'essentiel des ventes se fait hors de France. Avec 38 personnes, l'effectif est en hausse de 12%, ceci est en partie lié à départs en retraite et au recouvrement.

2.1.2/ Modifications apportées au site

Celles-ci se déclinent comme suit :

- La 2ème tranche du nouvel atelier destiné aux dispositifs médicaux a été réalisée : les qualifications sont terminées et le groupe froid installé.
- La connexion vers la station d'épuration pour le traitement des rejets aqueux chargés démarrera en décembre.
- La zone de stockage de l'atelier « dispositifs médicaux » a été équipée d'une nouvelle détection incendie.
- Suite aux attentats survenus en juillet 2015, la sûreté a été renforcée.
- Le plan d'opération interne (POI) a été mis à jour.
- L'intégration de la gestion de la sécurité à partir des plans usine a démarré.
- L'étude technico-économique sur les consommations d'eau et les rejets a été validée.

Les dossiers de demande d'autorisation de mise sur le marché des produits concernés par le règlement « biocides » sont en préparation. La date limite de dépôt de ces dossiers correspond à la date d'approbation de la substance active utilisée (acide peracétique), fixée au 1er octobre 2017.

2.1.3/ Bilan des actions de prévention des risques technologiques

Aucun exercice POI n'a été effectué à ce jour pour l'année 2016.

Les suites données à l'étude technico-économique relative à la gestion de l'eau du site ont été la réalisation d'un travail sur l'arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées de BIOXAL dans le réseau d'assainissement du Grand Chalon : celui-ci a été signé le 16 novembre 2016.

L'étude de danger a été envoyée à la préfecture en décembre 2015.

Les thèmes abordés lors du « mois de la sécurité » ont été la gestion des urgences et les équipements importants pour la sécurité (EIPS).

2.1.4/ Bilan du système de gestion de la sécurité

Le groupe Air Liquide a audité le site 5 fois en 2016, sur les thèmes Production, Laboratoire, Qualité, Maintenance et Personnel-formation. Une revue de direction s'est tenue le 4 avril. Le comité « santé sécurité environnement » s'est réuni tous les mois. Le site a été inspecté par la DREAL le 20 mai 2015. Un chef d'équipe de seconde intervention a été formé. La consignation hydraulique a été améliorée. Les actions liées à la sûreté on été renforcées suite aux attentats.

2.1.5/ Bilan des accidents et incidents

Aucun accident du travail avec ou sans arrêt ne s'est produit en 2016, ce qui porte à plus de 6 le nombre d'années sans accident (dernier accident en février 2010).

6 incidents se sont produits, dont 3 concernent la sécurité, et 3 l'environnement, sans impact hors du site :

- 2 projections de produit sur le bras / la cuisse lors du basculement d'un bidon en fin de ligne : un contrôle unitaire des bouchons avec vérification de la présence de la membrane est désormais effectué.
- Chute d'une palette lors du positionnement sur rack: les consignes ont été rappelées.
- Fuite lors de transfert de produit / présence de copeaux sur clapet : les lavages suite aux interventions de maintenance ont été renforcés.
- Débordement d'un GRV lors du conditionnement, dû à un problème mécanique sur une vanne : celle-ci a été réparée.
- pH acide au collecteur général dû au manque d'étanchéité du regard de la zone de lavage des GRV : des travaux d'étanchéité du regard ont été effectués.

2.1.6/ Programme d'objectifs de réduction des risques 2017

Un projet d'augmentation de capacité du site sur 10 ans est à l'étude. Le nouveau règlement sur les produits biocides induit l'analyse des risques associés.

Les fiches de sécurité et les étiquettes seront remises à jour en fonction des dernières informations sur le classement des acides peracétiques (mars 2017).

Le programme complet sera défini début 2017.

2.2/ BIOXAL – Inspections de la DREAL et actions engagées

M. LUCCI présente ce point.

Une visite d'inspection a eu lieu le 20/05/2016 sur les thèmes suivants : suites données à la visite du 20/05/2015, classement des installations au sein de la nomenclature des ICPE, action nationale relative aux pertes d'alimentation électriques et des utilités, incidents et accidents survenus depuis la dernière visite.

Plusieurs non-conformités et observations ont été formulées :

Le rapport d'inspection périodique de la cuve de propane n'est pas suffisamment détaillé, ce qui constitue une non-conformité à l'article 10 de l'arrêté ministériel du 15/03/2000 relatif à l'exploitation des équipements sous pression.

Dans le cadre de la demande de bénéfice des droits acquis, des substances anciennement classées comme peroxydes organiques sont désormais classées comme comburants. Bioxal a indiqué qu'auparavant il surclassait volontairement ces substances pour sensibiliser les utilisateurs. Les Fiches de Données Sécurité (FDS) n'avaient pas été mises à jour, elles le seront courant mars 2017. Ces substances seront considérées selon leur ancien classement (plus pénalisant) jusqu'à cette mise à jour, afin d'être en adéquation avec les FDS actuelles.

Des difficultés ont été rencontrées au cours de l'inspection pour suivre les actions de maintenance préventive et les essais réalisés sur le groupe électrogène, et vérifier le respect des périodicités définies. Ce point pourra être évoqué lors de la prochaine inspection, afin de s'assurer que l'exploitant est en mesure de suivre les actions et essais au travers de son logiciel de gestion de la maintenance préventive.

Aucun fait marquant n'est à signaler pour 2016. En 2017, une demande de modification des conditions d'exploitation devrait être transmise par l'exploitant et serait alors instruite par les services de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

2.3/ United Initiators SAS (ex Azelis Peroxydes) – Rapport de l'exploitant

M. COCHET présente ce point.

Il rappelle qu'United Initiators SAS est une filiale à 100 % de United Initiators GmbH & Co.KG, groupe allemand basé à Munich. United Initiators GmbH est le n° 3 des peroxydes organiques et le n° 1 des persulfates. Les peroxydes organiques sont des initiateurs de polymérisation utilisés dans les matériaux composites, les polymères, les câbles, la peinture routière... Leur stockage est très réglementé, le critère important étant la température à laquelle ils doivent être conservés.

Le site de Chalon-sur-Saône est un établissement de stockage de peroxydes organiques. Le risque majeur est un incendie dans une cellule de stockage. Le personnel est au nombre de 4.

Pour information, les autres activités de la société sont la fabrication et la commercialisation d'accélérateurs et d'inhibiteurs de polymérisation (pas sur le site) et le conseil pour la mise en œuvre et le stockage des produits. Le site va, en plus de son activité actuelle, servir de plate-forme intermédiaire (hub) pour livrer les clients de United Initiators GmbH qui étaient jusqu'à présent livrés directement depuis l'Allemagne.

Le bilan 2016 se présente comme suit :

- Aucun incident ni accident ne s'est produit en 2016.
- Le système de surveillance des températures fonctionne sans problèmes et a été étendu à l'ensemble des cellules de stockage en service. Le graphique page suivante représente le suivi de la température des cellules de stockage. Les seuils d'alarmes ont été doublés (alarme haute et alarme très haute).
- Une nouvelle chambre froide a été ré-équipée à neuf. Pour information, 7 des 8 groupes frigorifiques ont été changés depuis 3 ans. Le dernier le sera en 2017.
- La partie défectueuse de la clôture extérieure (côté sud) a été remplacée.
- Un chef d'équipe de 2ème intervention a été formé.
- Le montant des investissements 2016 liés à la sécurité s'élève à 38.500 €.

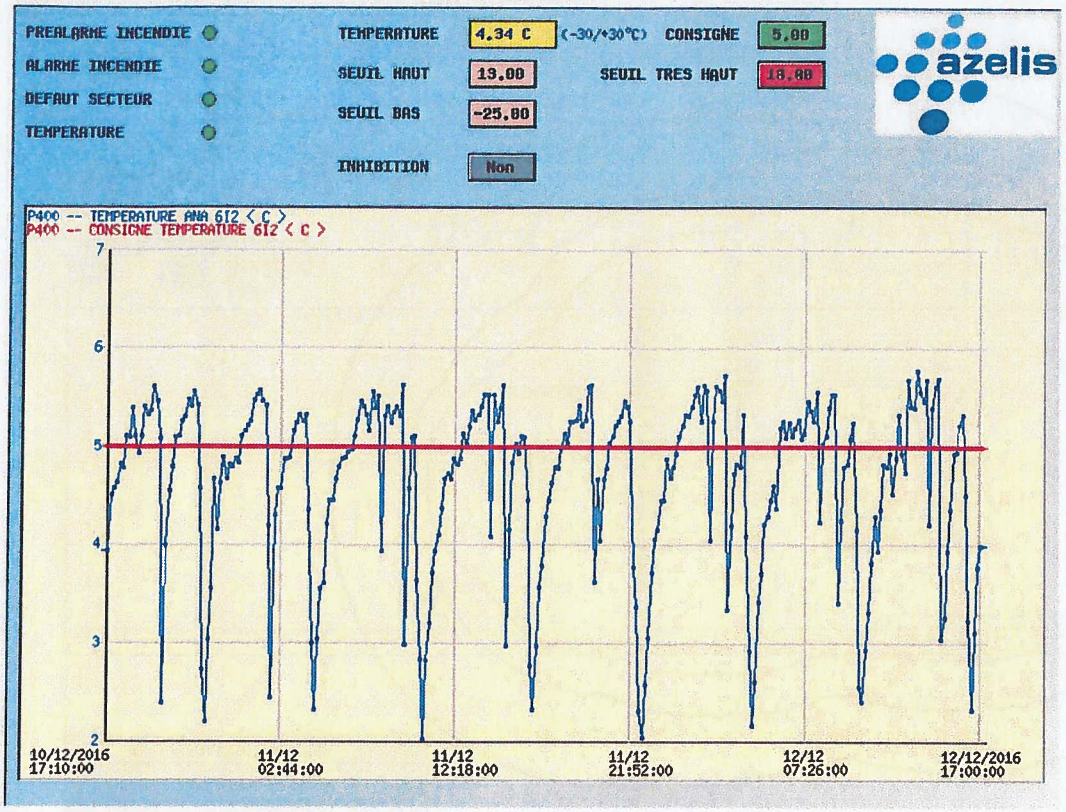

L'application de la directive SEVESO III entraîne 3 changements principaux :

- Le site, outre les peroxydes organiques, était autorisé à stocker des produits inflammables dans une de ses cellules pour le compte de la société SOBOTRAM. Cette activité est désormais terminée. Une modification de l'arrêté d'autorisation d'exploiter va être demandée en ce sens

- Un porter à connaissance en vue de stocker sur le site un peroxyde organique (non autorisé dans l'arrêté d'autorisation d'exploiter actuel) a été transmis à l'administration en début d'année 2016. Les derniers points et questions soulevés par ce changement ont été réglés et cette activité pourra normalement commencer début 2017. La carte ci-après représente les différents niveaux de flux thermique dégagés en cas d'incendie : le changement n'entraînera pas d'augmentation de ces périmètres.
- Une demande en vue de stocker sur le site un nouveau peroxyde, appartenant au groupe de risques groupe de risque 1*, a été présentée à la DREAL. Il s'agit d'un produit en fort développement, utilisé principalement pour la réparation in situ de canalisations enterrées.

* Classement de la capacité à s'enflammer et des flux thermiques dégagés en cas de combustion, spécifique aux peroxydes. Il comporte 4 niveaux.

2.4/ United Initiators – Inspections de la DREAL et actions engagées

M. LUCCI présente ce point.

Une visite d'inspection s'est tenue le 16 février 2016 avec pour thème unique un échange sur le porter à connaissance

Plusieurs non-conformités ont été relevées :

- Seule une température seuil de première alerte était définie. Aucun second seuil d'urgence n'était défini, ce qui constituait une non-conformité à l'article 16 de l'arrêté ministériel du 06/11/2007 relatif à la prévention des risques présentés par les dépôts et ateliers utilisant des substances ou mélanges relevant de l'une ou plusieurs des rubriques numérotées 4410, 4411, 4420, 4421 ou 4422 : la DREAL a été informée par courrier du 01/12/2016 qu'un second seuil a été mis en place.
- Pour l'ensemble des cellules, aucune alarme sonore n'était programmée en cas de dépassement d'un seuil de température, ce qui constituait une non-conformité à l'article 16 de l'arrêté ministériel du 06/11/2007 : la DREAL a été informée par courrier du 01/12/2016 que la mise en place d'une alarme sonore a été généralisée.
- Il n'existait pas de procédure pour les actions à mettre en œuvre en cas de dépassement des seuils d'alerte et d'urgence, ce qui constituait une non-conformité à l'article 16 de l'arrêté ministériel du 06/11/2007 : celle-ci a été rédigée et transmise à la DREAL par courrier le 31/08/2016.

- Les agressions de la foudre sur le site n'étaient pas enregistrées, ce qui constituait une non-conformité à l'article 21 de l'arrêté ministériel du 04/10/2010* : l'exploitant a informé la DREAL par courrier le 01/12/2016 du fait que le site est désormais abonné au système METEORAGE.

Faits marquants en 2015

L'exploitant a remis un porter à connaissance le 11/05/2015, demandant le bénéfice des droits acquis et informant de la diminution de la capacité de stockage de peroxydes et de l'augmentation du seuil de consommation annuelle d'eau potable : un arrêté préfectoral complémentaire a été signé le 10/07/2015, incluant la levée des garanties financières due au passage du classement SEVESO Seuil Haut à celui de SEVESO Seuil Bas.

L'exploitant a par ailleurs informé par courrier le 25/08/2015 du changement d'actionnariat et demandé le transfert de l'autorisation d'exploiter : un récépissé préfectoral lui a été envoyé le 21/09/2015.

Faits marquants en 2016

L'exploitant a remis un porter à connaissance le 04/02/2016

: ce point a été examiné, notamment par l'inspection du 16/02/2016. L'exploitant a transmis des compléments le 01/12/2016.

L'exploitant a envoyé un porter à connaissance le 01/09/2016, informant de l'arrêt du stockage de liquides inflammables et de son souhait de stocker à nouveau des peroxydes organiques
, tout en restant classé SEVESO Seuil Bas.

L'exploitant a remis un porter à connaissance le 01/12/2016, informant de son souhait de stocker un nouveau peroxyde organique appartenant au groupe de risque 1

2.5/ ALEM – Rapport de l'exploitant

M. LEFEVRE présente ce point.

Il rappelle que l'établissement de Chalon-sur-Saône s'étend sur 6 hectares et qu'il est classé SEVESO Seuil Bas selon la directive SEVESO III. Son effectif se porte à 55 personnes. Il réalise ¾ de ses ventes à l'export. Les produits conditionnés sur le site sont des semi-conducteurs entrant dans la composition des puces électroniques utilisées en informatique, téléphonie, etc. Ceux-ci sont importés de partout dans le monde, et ils sont redistribués principalement en Europe.

Le site dispose d'un système de management intégré QHSE – Qualité Hygiène Sécurité Environnement – et industriel. Il répond aux normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail). Aucun accident avec arrêt de travail n'est survenu durant les 2 dernières années.

---

* Arrêté ministériel du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

2.5.1/ Réalisations

Les réalisations récentes sont les suivantes :

- L'acquisition de nouveaux analyseurs FID, UV et FTIR - 250.000 € ;
- La gestion des bouteilles périmées d'épreuve (processus continu) avec l'envoi chez le sous-traitant ou aux producteurs pour détoxication/recyclage - 100.000 € ;
- L'amélioration de la sûreté ;
- La poursuite du programme de gestion du 5S : identification des zones, ordre, propreté ;
- Concernant les douanes : une nouvelle zone sous douane sécurisée (pour les matières à haut risque) a été identifiée en accord avec la DREAL, et le processus de certification OEA-S* et OEA-C a été lancé. Une inspection des douanes a été menée en novembre 2016 ;
- En lien avec la DREAL : plusieurs sessions de travail se sont tenues sur la révision de l'étude de danger. Celle-ci intègre les dispositions relatives aux Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées (MMRI) et au Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PMII) ; le Plan d'Opération Interne (POI) a été révisé ; une mise a jour des quantités autorisées selon les nouvelles rubriques ICPE a été effectuée ; le site a fait connaissance de son nouvel inspecteur en février 2016 ;
- Concernant REACH : l'enregistrement de 13 substances est en cours et un nouveau système d'édition des fiches de sécurité (FDS) a été mis en œuvre en accord avec l'EIGA ;
- La démarche d'économies d'énergie se poursuit;
- Les détecteurs de gaz obsolètes ont été remplacés.

Pour information, les investissements annuels sur le site varient entre 1,5 et 3 M€.

2.5.2/ Bilan du Système de Gestion de la Sécurité

Les formations se sont déclinées comme suit : formation des stagiaires, 4 sessions de formations "équipiers de première intervention" et 4 sessions de formation "équipiers de seconde intervention" (ESI). 400 permis de travail (information de l'intervenant sur la sécurité et le poste de travail) ont été délivrés et 10 plans de prévention ont été gérés. Le suivi des habilitations des sous-traitants a été réalisé.

La maîtrise des procédés et de l'exploitation est gérée par un système documentaire adapté en fonction des exigences du Groupe (appelé IMS). Un processus d'habilitation du personnel de production, des laboratoires et de la maintenance est défini. Des audits techniques des processus de production sont par ailleurs réalisés régulièrement. Le site bénéficie également d'audits internes IMS (industriel), sûreté, ADR (réglementation du transport de matières dangereuses). Le plan de maintenance des installations a été révisé. Les risques aux postes de travail ont été analysés, un audit type FIEV et des visites à thèmes ont été réalisées. Toutes ces actions sont tracées grâce à un dispositif de Gestion des Modifications Assistée par Ordinateur (GMAO).

La gestion des modifications via la procédure Management of Change (MOC) a été systématisée. Elle est menée par une équipe pluridisciplinaire, avec analyse de risques et validation par la Design Authority sur les équipements critiques.

Pour ce qui concerne la gestion des situations d'urgence, 4 exercices d'évacuation du site

* OEA : opérateur économique agréé (S : sécurité, C : simplification douanière)

ont été effectués. Les retours d'expérience sont gérés et valorisés sur les autres sites d'Air Liquide. Cette année, pour la première fois, des objectifs ont été fixés pour chacune des composantes de l'exercice : le rôle de chacun est ensuite analysé dans le retour d'expérience.

En termes de contrôle du système de gestion de la sécurité, d'audits et de revues de direction :

- Le site a bénéficié d'un audit externe par DNV suite auquel les 3 certificats ont été reconduits ; aucune non-conformité majeure n'a été observée ;
- Un audit réglementaire HSE (hygiène sécurité environnement) a été réalisé ;
- 27 visites comportementales de sécurité ont eu lieu (analyse des postes de travail, améliorations possibles), soit moins que les années précédentes : l'accent est désormais mis sur les visites à 2, par thème, afin d'identifier les anomalies sur le site (exemple : trous dans les sols, oculus sur les portes...). Les causes des incidents sont comportementales à 98 % ;
- 2 revues de direction, 4 CHSCT et des CHSCT exceptionnels, ainsi que 80 réunions d'information du personnel sur la sécurité se sont tenus (chaque service tient ses réunions).

Un reporting industriel mensuel est effectué, diffusé au Management sur l'ensemble des points susnommés.

2.5.3/ Incidents dans l'installation

En 2016, le site n'a connu aucun accident du travail avec ou sans arrêt, et aucun accident industriel.

Un incident s'est produit en avril 2016 : l'hydrolyse de BCl3 en sortie de pompe à vide. Le produit est resté confiné à l'intérieur du bâtiment. Les alarmes rejet et incendie (car l'hydrolyse a produit un dégagement de fumée) se sont déclenchées.

Pour information, l'ensemble des dysfonctionnements concernant la sécurité est analysé et traité.

2.6/ ALEM – Inspections de la DREAL et actions engagées

M. LUCCI présente ce point. Il rappelle qu'en tant que site classé SEVESO Seuil Bas, le site n'est pas obligatoirement inspecté chaque année. La dernière visite d'inspection a eu lieu le 20/02/2014 et a été présentée dans les réunions précédentes. Il en rappelle les thèmes et les conclusions.

Cette visite avait pour thèmes principaux les suites de la visite d'inspection du 10/11/2011, l'inspection du système de gestion de la sécurité et l'examen des incidents, le contrôle de certaines mesures de maîtrise des risques (les MMR instrumentées, ou MMRi).

Les résultats avaient montré que les installations étaient exploitées de manière satisfaisante sur le plan de la maîtrise des risques. Plusieurs observations avaient néanmoins été formulées :

• L'identification des MMRi visées par le plan de modernisation des installations industrielles (soit une partie seulement des MMRi, celles dont la défaillance conduirait à un accident majeur sur le site) ne répondait pas aux règles fixées par le guide professionnel :

l'étude de danger a été mise à jour et remise à la DREAL le 24 février 2014. Elle est en cours d'examen.

- Les modalités de contrôle des rejets atmosphériques étaient différentes de celles fixées par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter : celles-ci ont été revues et corrigées.

- Il existait un décalage entre l'état des stocks et la quantité de substances réellement présentes sur le site : un indicateur est en place depuis le 1er mars 2014.

Faits marquants

Étude de danger

La nouvelle étude de danger a été remise à la DREAL fin février 2014, qui a renvoyé ses observations par courrier le 20/05/2016. Une réunion entre l'inspection et l'exploitant s'est tenue le 28/08/2016 et l'exploitant a apporté des compléments en septembre 2016. La DREAL a sollicité le ministère concernant certains éléments de doctrine qui doivent être précisés avant de conclure l'instruction. A ce propos, M. CHEMIN précise que cette nouvelle étude de danger s'est appuyée sur le retour d'expérience d'un exercice de crise organisé par la préfecture (exercice PPI), qui avait montré que la prise en compte des seuls phénomènes dangereux majorants du site ne permettait pas une réponse opérationnelle efficace face un sinistre de moindre ampleur qui surviendrait sur les installations.

SEVESO III

Concernant la révision du classement au titre de la directive SEVESO III, l'exploitant a envoyé des courriers les 16/10/2015 et du 31/05/2016 avec demande de bénéfice des droits acquis et ajustement des quantités stockées en vue de rester SEVESO Seuil Bas. Dans ce but, il a supprimé le fluor et le diéthylzinc, réduit la quantité de certaines substances et il projetait d'augmenter la quantité d'autres produits tels que le dichlorosilane et le tétrafluorure de silicium. Le préfet a envoyé un courrier le 17/06/2016, actant que les modifications sont non substantielles, car les risques accidentels ne comportent pas de nouveaux effets dominos ou de nouvelles zones d'effets.

****

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOYER remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le Président,

Jean-Jacques BOYER